Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20261013-2026050-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de KERGRIST MOELOU
Délibération 2026-050

Séance du 13 octobre 2026

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	14
votants	14
absents	1
exclus	0

Date de convocation 06/10/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 20/10/2026
Et Publication le 20/10/2026

L'an deux mil vingt-six le 13 octobre à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, POTELLE Marc, MARY Eliane, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, TRUTET Marie, MAUFFRAY Florence, DIJOUX Ketty, MAUFFRAY Pierrick, GÉRARD Steven

Était absent : JEGOU Michel

Mme RIOU Annabelle a été nommée secrétaire

2026-050 4.2 Avancement de grade -mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 24/09/2026,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20261013-2026050-DE

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2éme classe à temps complet
- la création d'un emploi de d'adjoint technique principal 1ére classe à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 13/10/2026

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
RIOU Annabelle

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
QUEMENER Jérémy